

3 Sites



LE COMITÉ DE SUIVI

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. C'est aussi un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace. L'objectif est de préserver des espèces et de conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines qui ont permis jusque là de les sauvegarder et de favoriser les pratiques ayant un impact favorable. La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises porte depuis 2013 l'animation de trois sites relevant des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux » : « Bassin du Rebenty », « Haute Vallée de l'Aude, Bassin de l'Aiguette » et « Pays de Sault ».



Edito

La mission d'animation portée par la communauté de communes se poursuit : le 23 janvier dernier, le comité de suivi s'est réuni pour une présentation du bilan des actions menées en 2016 et la validation des orientations pour 2017.

En 2016 et 2017, certaines actions suivent leur cours et d'autres, nouvelles, se mettent en place.

Un important chantier a démarré en 2017 avec la mise à jour des documents d'objectifs des 2 sites de la directive Habitats, Faune, Flore. Après une importante phase de compilation des données existantes, le bureau d'étude en charge de la mise à jour a débuté ses inventaires de terrain en juin 2017. Le rendu de l'étude est prévu pour la fin d'année.

La Charte des sites a fait peau neuve avec une révision de son contenu qui est désormais achevée : un groupe de travail transversal a eu lieu ce printemps suivi d'une validation du projet lors d'un comité de suivi exceptionnel le 12 mai dernier.

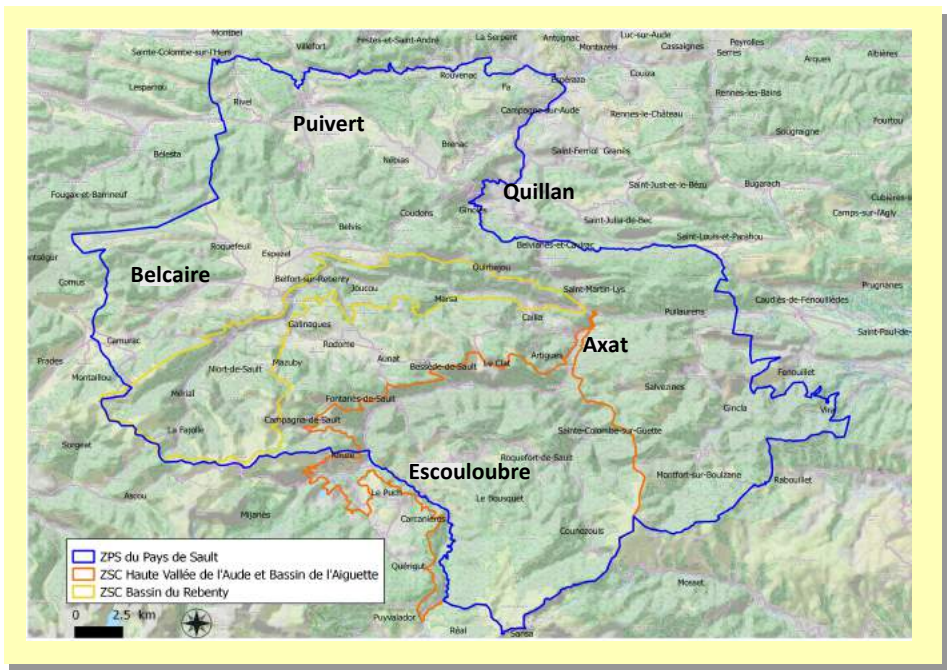
Le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC), qui avait été suspendu en 2016, redémarre en 2017 avec la mise en place de nouveaux contrats agricoles pour le maintien et l'adaptation des pratiques favorables à la biodiversité.

D'autres actions ont été mises en place comme l'implantation d'une clôture de protection du cheptel de la pisciculture de la Fajole afin de favoriser la cohabitation avec la loure, l'implantation de perchoirs à rapaces pour favoriser la lutte naturelle contre le campagnol des champs, le montage d'un contrat Natura 2000 d'ouverture de milieux pour réhabiliter des prairies de fauches de montagne, etc.

Je vous souhaite bonne lecture de cette lettre d'information où vous trouverez plus de détails sur les actions menées et sur la richesse des milieux de notre territoire.

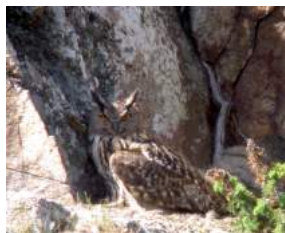
Alfred Vismara,
Président du comité de suivi
Natura 2000

CARTE DE SITUATION DES SITES NATURA 2000



CHOUETTES et HIBOUX en Pays de Sault

Si la France compte neuf espèces de rapaces nocturnes nicheurs sur son territoire métropolitain, la ZPS Pays de Sault en accueille sept à elle seule. Parmi celles-ci, le Grand-Duc d'Europe et la Chouette de Tengmalm ont été pris en compte dans le cadre du DOCOB de la ZPS Pays de Sault. A ces deux espèces viendra peut-être s'ajouter la Chevêchette d'Europe qui a été contactée pour la première fois dans les Pyrénées en 2016, au sein de la ZPS.



Le Grand-Duc d'Europe (long. 60 à 75 cm, envergure 160 à 188 cm)

Le plus imposant de tous avec ses 60 à 75 cm de longueur : l'espèce compte 8 à 13 couples au sein de la ZPS. Relativement peu abondant en comparaison avec d'autres massifs proches comme les Fenouillèdes, sa population au sein de la ZPS Pays de Sault semble stable. Nicheurs en falaise ou sur des escarpements rocheux, les couples élèvent entre 1 et 4 jeunes par an. C'est un prédateur très éclectique dont les proies vont des micromammifères au jeune renard. Chassant entre autre au contact des activités humaines, cette espèce est régulièrement victimes de percussions dans des lignes électriques ou d'intoxications indirectes suite à la consommation d'animaux empoisonnés.



La Chouette de Tengmalm (long. 24 à 25cm, envergure 52 à 58 cm)

Espèce strictement forestière des zones d'altitude : le nombre de couple nicheurs est estimé entre 25 et 50 sur la ZPS Pays de Sault. Au sein de ce territoire, elle peut être contactée à partir de 1000 m jusqu'à la limite supérieure des sapinières-hêtraies. Elle utilise comme site de nidification les anciennes loges creusées par le Pic noir. Elle peut déposer jusqu'à 10 œufs lors de sa ponte annuelle mais sa capacité à nourrir les jeunes ainsi que le nombre d'individus adultes présents sur un territoire dépendent très largement des fluctuations des populations de petits rongeurs forestiers composant l'essentiel de son régime alimentaire.

La Chevêchette d'Europe, (long. 16 à 18cm, envergure 34 à 36 cm)

Naine parmi les nocturnes, elle n'est que de la taille d'une petite Grive : elle a été contactée pour la première fois avec certitude dans les Pyrénées en 2016, dans une forêt du Pays de Sault. A ce jour, un seul individu a été observé, sans preuve de nidification. La Chevêchette est inféodée aux vieilles forêts résineuses clairiérées d'altitude. Autrefois cantonnée en France aux Alpes, aux Vosges et au Jura, l'espèce a colonisé ces dernières années le Massif Central, où quelques couples constituent 2 petits noyaux de population. La présence avérée d'un oiseau en 2016 soit relève d'une exception soit indique peut-être le début d'une colonisation des Pyrénées.

Ces 2 dernières espèces sont inféodées aux régions froides d'altitude ou de plaine allant de la Taïga sibérienne à l'est aux Pyrénées à l'extrême sud-ouest. Au regard du réchauffement climatique, l'évolution dans le temps de leurs populations constituera un repère important.

Yves Roullaud, LPO Aude

L'ECREVISSE à PATTES BLANCHES

L'écrevisse à pieds blancs, *Austropotamobius pallipes pallipes*, est un crustacé décapode (muni de dix pattes). D'une longueur maximum de 13,5 cm, elle affectionne les ruisseaux rapides aux faciès variés. Elle se nourrit essentiellement la nuit, principalement de débris de végétaux, voire même de débris de viande. Sa reproduction commence en octobre, la femelle pond environ une centaine d'œufs, qu'elle préservera, pendant l'hiver, en les fixant à son abdomen. Elle se cachera ensuite jusqu'au moment de l'éclosion de sa progéniture, qui intervient au printemps. On dit pendant cette période que les écrevisses sont grainées. Les petits resteront encore plus d'un mois accrochés au ventre de leur mère avant de trouver leur propre territoire.

Demoiselle en armure, l'écrevisse n'en a pas moins besoin de grandir. La carapace de l'écrevisse, qui est en fait son squelette, devient vite un peu petite, il lui faut alors se débarrasser de celle-ci pour se développer. Et après direz-vous ? Simple, il lui suffit, une fois libérée de son armure, d'absorber un maximum d'eau de façon à gonfler, comme la grenouille de la fable, et d'attendre que sa carapace soit reconstituée. Après, elle expulsera le liquide pour retrouver sa carapace, certes un peu grande aux entournares, mais ô combien protectrice. Cette mue se réalise huit fois par an chez les jeunes, pour arriver à deux ou une chez les adultes. C'est pendant cette période que l'écrevisse fragilisée est la proie de nombreux prédateurs. L'âge moyen d'une écrevisse est de vingt ans.

Autrefois présente sur la presque totalité des rivières de nos régions, l'écrevisse à pieds blancs se cantonne, aujourd'hui, sur les parties amont des cours d'eau que ce soit vers la Montagne Noire, dans les Corbières ou encore le piémont pyrénéen. L'eau de ces rivières y est en général très calcaire et de bonne qualité.

Les causes de la disparition de l'écrevisse française sont multiples. Effluents d'épuration, produits chimiques, vidanges de barrage, curages et recalibrages des rivières, braconnage, la liste est longue des atteintes que nous portons aux rivières. Mais cette espèce fragilisée par les pollutions allait connaître un fléau bien pire encore. L'homme grand amateur d'écrevisses, cherchant à augmenter sa production, fit venir des espèces d'Amérique du nord et d'Asie. L'écrevisse turque, l'Américaine, la Louisiane et l'écrevisse Signal furent ainsi importées et élevées.



Ce que l'homme ne savait pas encore, c'est que les espèces américaines (Américaine, Louisiane et Signal) sont porteuses saines de plusieurs maladies, dont un champignon, *Aphanomyce astace*, qui s'attaque aux carapaces de nos écrevisses autochtones et les entraîne vers la mort. Voilà donc ce qui amena la principale cause de disparition de notre crustacé décapode.

Les écrevisses françaises sont protégées depuis le 21 juillet 1983 en France. Dans l'Aude leur pêche est interdite mais reste autorisée dans quelques départements trois jours par an ! Alors que les écrevisses américaines sont, quant à elles, autorisées à la capture toute l'année et partout en France.

Bruno Le Roux, Fédération Aude Claire



Implantation de PERCHOIRS sur la commune de BELVIS



Dans le cadre de l'animation du site Pays de Sault a eu lieu le jeudi 11 aout 2016 une action partenariale sur la commune de Belvis afin de favoriser les actions de chasse des rapaces sur les parcelles agricoles.

L'action menée sur Belvis doit permettre l'amélioration de la qualité des territoires de chasse d'oiseaux du plateau de Sault et constitue l'un des moyens de lutte intégrée* contre les pullulations de campagnols. Autour de cette action se sont retrouvés la mairie, des agriculteurs, la LPO Aude, la Chambre d'Agriculture et les services de l'Etat (DDTM et DRAAF).

Une première visite de terrain avait permis en juin de définir les zones d'implantation sur la commune. C'est en bordure de chemins communaux et sur des parcelles d'agriculteurs qui le souhaitent qu'il est alors décidé d'implanter les perchoirs aux lieux-dits : les Taillades, les Cabirols et les Echartades. Le chantier a été programmé après la période de foins lorsque les agriculteurs sont plus disponibles. Une vingtaine de piquets surmontés d'une baguette de bois pour faciliter l'accroche des rapaces ont ainsi été installés. La matinée de travail terminée tous les participants se sont retrouvés pour un moment convivial autour d'un repas partagé dans un cadre champêtre.

Quelques mois après l'implantation, on constate, pour quasiment la totalité des perchoirs, des traces de fientes et (ou) de pelotes de rejection ce qui confirme leur fréquentation par les rapaces. Un panneau d'information du public sera implanté en 2017. L'objectif de la démarche est aussi d'initier une dynamique sur le reste du Pays de Sault et développer cette action sur d'autres communes.

* **LUTTE INTÉGRÉE** : utilisation d'organismes vivants ou de leurs produits pour prévenir ou réduire les dégâts causés par les ravageurs aux productions végétales

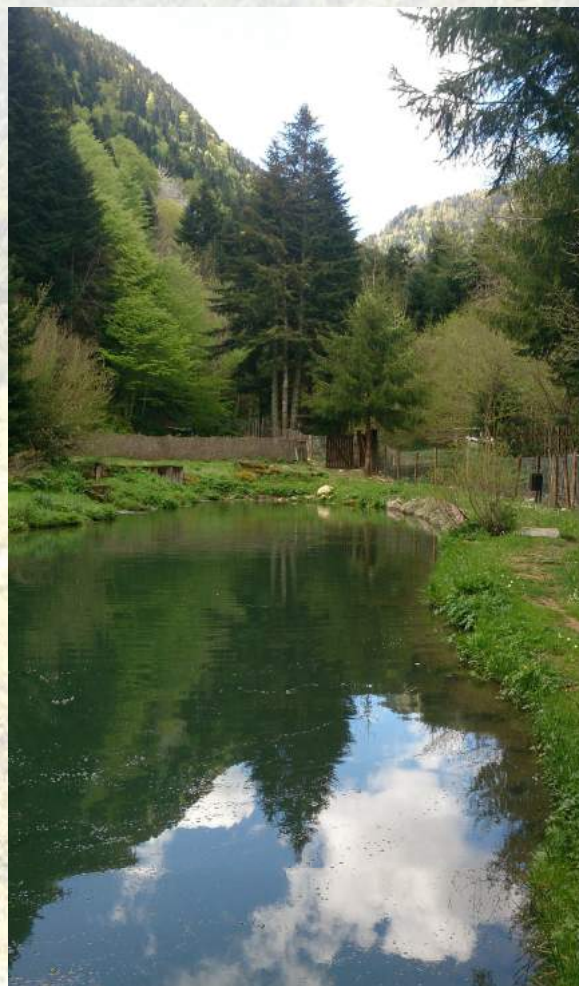
Mise en place d'un dispositif ANTI-PREDATION pour une cohabitation LOUTRE – PISCICULTEUR

La pisciculture de La Fajole existe depuis la fin des années 1980.

Cette salmoniculture est installée sur une petite rivière affluente du fleuve Aude sur le site Natura 2000 « Bassin du Rebenty ».

C'est en 2013 que le pisciculteur constate les premières pertes de cheptel. Des indices de présence tels que les épreintes démontrent alors la présence de l'espèce. La mise en place d'un piège photo finira de démontrer sa présence. Avec l'aide de l'animateur « loutre et pisciculture » et des services de l'Etat une étude préalable a été réalisée.

Pour faire face aux importantes pertes sur le cheptel et permettre la cohabitation du pisciculteur et de l'espèce protégée, une clôture anti-prédation a été mise en place. Grâce à des financements publics, le dispositif a été installé à l'hiver 2015/2016. Un panneau d'information sur cette action a été réalisé et implanté à proximité de la pisciculture.





LE PAEC

Le Projet Agroenvironnemental et Climatique permet aux agriculteurs de contractualiser des Mesures Agroenvironnementales (MAEC) sur 5 ans et ainsi d'améliorer ou de maintenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité des sites Natura 2000. Après avoir été suspendu pour l'année 2016, le projet reprend en 2017. Suite à la réunion d'information organisée au printemps, les candidats ont suivi une formation sur 2 jours organisée par la Chambre d'Agriculture.

Il y a actuellement 72 agriculteurs engagés sur cette démarche pour l'ensemble des sites des Pyrénées Audoises.

RÉVISION DE LA CHARTE DES SITES

La Charte Natura 2000 permet à ses signataires de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 et de souligner la contribution de leurs pratiques de gestion à la réalisation des objectifs du DOCOB. Les signataires sont libres de s'engager, c'est une démarche volontaire. La charte est également un document d'information et de sensibilisation qui permet de traduire les objectifs de conservation des espèces et des milieux en recommandations ou en engagements volontaires à intégrer dans les pratiques régulières des usagers des sites Natura 2000.

L'objectif de cette modification de la charte est de revoir à la hausse les engagements environnementaux des signataires, de cibler de nouvelles espèces et de s'adapter à l'évolution du contexte local. Un groupe de travail transversal a eu lieu au printemps 2017, suivi d'un comité de suivi exceptionnel, auquel ont participé 25 personnes, pour discuter des propositions et valider les modifications à apporter au document.

MISE À JOUR DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB)

Mise à jour des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites « Bassin du Rebenty » et « Haute Vallée de l'Aude, Bassin de l'Aiguette »

Le DOCOB est un document de référence, il en existe un pour chaque site Natura 2000 et a une validité de 6 ans. Il contient un diagnostic (inventaire des habitats et des espèces d'intérêt Européen, évaluation de leur état de conservation, état des lieux socio économique), recense les enjeux et les objectifs de conservation, propose un plan d'action et les mesures de gestion à mettre en place en tenant compte des activités humaines.

La mission de mise à jour a débuté en janvier 2017. Les Ecologistes de l'Euzière et la Fédération Aude Claire sont chargés :

- **d'ACTUALISER les données sur les espèces et les habitats naturels** d'intérêt communautaire des sites et de les cartographier,
- **d'ACTUALISER les fiches espèces et les fiches habitat** (répartition, description, Etat de conservation, menaces, préconisation,...)
- **d'ANALYSER et d'EVALUER l'état de conservation des espèces et des habitats**
- **de HIERARCHISER les enjeux de conservation** et de faire des propositions d'action d'amélioration,
- **de PARTICIPER à l'actualisation des fiches action** qui sera menée dans un second temps.

+ d'info

Contactez les animatrices :

Elise LABYE
Chambre d'Agriculture- Quillan
Tél : 04 68 20 67 93
Port : 06 43 59 53 81

Elodie ROUQUIE
Communauté de Communes
Tél : 04 68 20 00 10

Pour aller + loin...

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r570.html>

<http://www.aude.chambagri.fr/partageons-le-territoire/agriculture-et-environnement.html>

http://aude.lpo.fr/N2000_ZPS_PS.html

<https://www.audeclaire.org/biodiversite/>

